



DECRET N° 2010/1274 /PM DU 14 MAI 2010
 portant nomination du Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Postes et Télécommunications.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret n° 69/DF/415 du 03 octobre 1969 portant statut de l'Ecole Fédérale des Postes et Télécommunications et ses divers modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu le décret n° 2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2007/268 du 07 septembre 2007 ;
- Vu le décret n° 2005/124 du 15 avril 2005 portant organisation du Ministère des Postes et Télécommunications ;
- Vu le décret n° 2009/222 du 30 juin 2009 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Monsieur **DONGO Jean-Marie**, Administrateur Général des Postes et Télécommunications, est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure des Postes et Télécommunications, en remplacement de Monsieur **TAGNE NOTOUOM Pierre**, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

ARTICLE 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 14 MAI 2010

**LE PREMIER MINISTRE,
 CHEF DU GOUVERNEMENT,**



Philemon YANG